
[Imprimer](#)

La CRE publie la délibération relative à l’instruction des offres remises à l’appel d’offres éolien en mer dit « AO5 Sud Bretagne » et le rapport de synthèse associé.

Image

A la suite de l'annonce le 15 mai 2024 de l'identité du lauréat du dialogue concurrentiel n°1/2021 portant sur des installations éoliennes flottantes de production d'électricité dans une zone au large du sud de la Bretagne (AO5), la CRE publie aujourd'hui sa délibération du 15 février 2024 relative à l'instruction de la procédure ainsi que le rapport de synthèse de l'instruction.

POUR ALLER PLUS LOIN :

<https://www.cre.fr/actualites/toute-lactualite/la-cre-publie-la-deliber...>

[Consulter la délibération](#)

[Consulter le rapport de synthèse](#)

[Lien vers le dialogue concurrentiel](#)